

Séance publique du mercredi 19 avril 2016
20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Absent ayant donné procuration : Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA.

Absents : Isabelle MORONVAL, Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Date de convocation : 14 avril 2016

Ordre du jour :

- 1) Finances : M49 : délibération d'affectation du résultat 2015: modification.
- 2) Finances : BP 2016 M14 : délibération modificative n°1
- 3) Finances : BP 2016 M49 : délibération modificative n°1.

1) Finances : M49 : délibération d'affectation du résultat 2015: modification.

Monsieur le Maire expose au conseil que c'est à tort que seule une partie de l'excédent de Fonctionnement a été affectée, alors qu'il convenait d'en affecter la totalité avant que de la transférer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie.

Il propose donc d'affecter comme suit :

c/002 : 8.293,87 €

Le maire soumet sa proposition au conseil municipal qui, après discussion, l'approuve à l'unanimité.

2) Finances : BP 2016 M14 : délibération modificative n°1.

Annulée –

3) Finances : BP 2016 M49 : délibération modificative n°1.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de rectifier le Budget Primitif 2016, tel qu'il a été voté le 7 avril 2016.

En effet, le BP 2016 ne concerne plus que l'assainissement non collectif, la gestion de l'assainissement collectif étant transférée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie (SIA VB) depuis le mois de janvier 2016.

Dès lors, l'excédent de Fonctionnement doit être reversé au SIA VB dans son intégralité, déduction faite de la facture de 7.776,50 € qui a été mandatée et payée à tort par la commune, en lieu et place du SIA VB.

Il propose d'opérer les modifications suivantes au BP 2016 :

Dépenses :

Article 6061 : + 7.776,50 €
Article 658 : - 500,00 €
Article 678 : + 5.517,37 €

Recettes :

Article 002 : + 8.293,87 €
Article 7062 : + 4.500,00 €

Le maire soumet ces propositions au conseil municipal qui, après discussion, l'approuve à l'unanimité.

Les débats étant terminés, le conseil a pris fin à 21h45

Ont signé les membres présents :

Henry Sarrazin,

Monique Masduraud,

Jean-Michel Meunier,

Yves Savidan,

Isabelle Milesi,

Valérie Bourgarit,

Gérard Espinosa,

Claude Cathelin,

Marion MANAHILOFF,

Cathy VIGNE.